



BPJEPS formation complémentaire

CC Triathlon*

Site du CREPS

Présentation

CC : certificat complémentaire de triathlon

La possession de ce CC donne à son titulaire une compétence supplémentaire. Il lui permet d'assurer des fonctions d'initiation, d'animation et de conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en triathlon (FF Triathlon).

Où exerce-t-il ?

- dans les clubs de triathlon
- dans les écoles municipales des sports
- dans les associations
- dans les collectivités territoriales

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans
- être titulaire du BNSSA
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1

Il convient **d'être diplômé** du BPJEPS ou BEES Activités physiques pour tous ou du BPJEPS Activités aquatiques ou du BEES Activités de la natation ou du BPJEPS ou du BEES Activités du cyclisme **ou en cours de formation**.

Contenu des épreuves de sélection

- une épreuve orale (sur la motivation et le projet professionnel) ;
- une épreuve non chronométrée en natation, course à pied et cyclisme ou **attestation de participation à un triathlon**.

Les titulaires du BF5 Triathlon sont dispensés des épreuves de sélection.

Contenu de la formation

La formation permet d'acquérir les notions essentielles pour...

- maîtriser les techniques de base des trois disciplines et de leur enchaînement
- conduire un projet pédagogique dans une structure de triathlon
- animer une école de triathlon et conduire des jeunes vers l'entraînement
- appréhender les contraintes institutionnelles, spécifiques et réglementaires du triathlon

Certification

Certificat complémentaire délivrée par le ministère chargé des sports.

Particularité(s)

Les personnes titulaires du BF5 de la Fédération Française de Triathlon sont dispensés des épreuves de sélection et allégés de l'OI 1.

* Sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes



MINISTÈRE
DES SPORTS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Calendrier de la formation - 3 semaines au CREPS sur 105 h et 50 h en entreprise

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
10.10.18	05.11.18	05.11.18	26.11.18	17.05.19	18	certification	155 h	105 h

Certification prévue le 20 mai 2019 - Rattrapage programmé le 20 juin 2019

Séquences de formation en centre

S1 : 26 au 30.11.18

S2 : 21 au 25.01.19

S3 : 13 au 17.05.19

Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} septembre 2018

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros

Frais forfaitaires de positionnement (1h) 9.00 euros

Frais pédagogiques 945.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du règlement des frais d'inscription.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Thierry LEFAURE - Tél. 04 70 59 52 82

E-mail : thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr

